

DIVISION DE LYON

Lyon, le 21 juin 2013

N/Réf. : CODEP-LYO-2013-034951

Clinique vétérinaire des DAM
14, Rue du Vieux Chêne
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS

Objet : Inspection de la radioprotection du 31 mai 2013
Installation : Clinique vétérinaire des DAM
Nature de l'inspection : Radioprotection des travailleurs
Référence à rappeler dans la réponse à ce courrier : INSNP-LYO-2013-1375

Réf. : Code de l'environnement, notamment ses articles L.591-1 et suivants
Code de la santé publique, notamment ses articles L.1333-17 et R.1333-98

Madame,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en régions Rhône-Alpes et Auvergne par la division de Lyon.

Dans le cadre de ses attributions, la division de Lyon de l'ASN a procédé à une inspection dans votre établissement le 31 mai 2013 sur le thème de la radioprotection des travailleurs.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 31 mai 2013 de la Clinique vétérinaire des DAM à St Etienne de St Geoirs (38) a été organisée dans le cadre du programme national d'inspection de l'ASN. Elle a été l'occasion de contrôler l'organisation et les dispositions mises en œuvre pour assurer, dans le cadre des activités de radiodiagnostic vétérinaire, la protection des personnels et du public contre les dangers liés aux rayonnements ionisants.

Les inspecteurs ont noté une prise en compte globalement satisfaisante de la réglementation relative à la radioprotection des travailleurs. Les analyses de postes, les évaluations des risques et les contrôles techniques interne et externe de radioprotection sont réalisés. De plus, des moyens de mesure de la dosimétrie passive sont mis à disposition des travailleurs. Toutefois, les inspecteurs ont relevé quelques pistes d'amélioration.

A – Demandes d’actions correctives

Conformité de l’installation à la norme NFC 15-160

L’arrêté du 30 août 1991 prévoit que les installations radiologiques sont à aménager conformément aux prescriptions techniques fixées dans les normes NFC 15-160 et NFC 15-161 (installations vétérinaires). Le paragraphe 6.3 de la norme NFC 15-160 précise qu’un rapport de vérification doit être établi et accompagné d’un plan.

Les inspecteurs ont noté que la salle de radiologie disposait des dispositifs de sécurité, des voyants, des parois plombées et du plan prévus dans les normes NFC 15-160 et NFC 15-161. Cependant, les inspecteurs ont constaté que le rapport de vérification de l’installation n’avait pas été réalisé.

A1. Je vous demande de réaliser un rapport de vérification de la conformité de votre installation de radiologie aux normes NFC 15-160 et NFC 15-161 en application de l’arrêté du 30 août 1991 sur la conformité des installations de radiologie à la norme NFC 15-160.

B – Demandes d’informations

Néant.

C – Observations

C1. Les inspecteurs ont noté que le numéro d’urgence de l’ASN figurant sur les consignes de sécurité n’était pas le bon. Le numéro vert d’urgence de l’ASN est le 0.800.804.135 et le numéro de l’accueil de la division de Lyon de l’ASN est le 04.26.28.60.00.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n’excédera pas **deux mois**, sauf mention contraire précisée dans le corps de cette lettre.

Pour les engagements que vous serez amenés à prendre, vous voudrez bien préciser, **pour chacun, l’échéance de réalisation.**

Ma division reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Sachez enfin qu’à toutes fins utiles, je transmets copie de ce courrier à l’inspection du travail.

Par ailleurs, conformément au droit à l’information en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection fixé par l’article L.125-13 du code de l’environnement, ce courrier sera mis en ligne sur le site internet de l’ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d’agréer, Madame, l’assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division de Lyon de l’ASN délégué,

Signé par

Matthieu MANGION

